

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de Membres : 9

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} avril à 18h, le C.C.A.S de la Commune de BOU dûment convoqué le 26 mars, s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Mr Bruno COEUR,

PRESENTS : Monsieur Bruno COEUR, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT, Marie-Claude HOUY, Annie VRAY, Mireille CHERON, Jacqueline BASTIDE

POUVOIRS : Mr Guy COURSIMAULT donne pouvoir à Mr Bruno COEUR à partir de 18H25

Secrétaire de séance : Jean-Claude MASSON

Approbation du PV de séance du 25/11/2024 : Adopté à 8 voix pour et 1 abstention

DELIBERATIONS :

DELIB CCAS 2025-01 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU CCAS DE LA COMMUNE

Monsieur le Président, rappelle au conseil d'administration, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il convient d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS.

Le budget du CCAS de l'exercice 2024, pour lequel le compte financier unique vous est soumis, s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil d'administration élit son président.

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le CA du CCAS a siégé sous la présidence de Jean-Claude MASSON ; l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget du CCAS de l'exercice 2024, pour lequel le compte financier unique vous est soumis, s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 34 313.42 € ; Recettes : 21 605.69 € ;

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le CA du CCAS approuve à 8 voix pour, la présente délibération.

DELIB 2025-02 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur le Président, Monsieur Bruno CŒUR rappelle au Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux instructions comptables M14, et conformément à la balance du Receveur Municipal, il convient d'affecter les résultats 2024 du budget du CCAS.

Ceci étant exposé,

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter comme suit le résultat 2024 :

- D 002 Résultat de fonctionnement reporté (Déficit) : - 9 445.74 = - 12 707.73 (résultat 2024) + 3 261.99 € (Résultat 2023)

DELIB CCAS 2025-03 : VOTE DES TARIFS DE PORTAGE DE REPAS

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que suite à la souscription d'un contrat avec un nouveau prestataire en 2021, une tarification par tranche d'imposition avait été votée comme suit début 2024 :

Tarif	Tranche
8,00 €	Tranche 1 : < 15 000
8.50 €	Tranche 2 : 15 000 à 17 500
9.00 €	Tranche 3 : 17 501 à 20 000
9.50 €	Tranche 4 : 20 001 à 22 000
10.00 €	Tranche 5 : > 22 000

Grille tarifaire proposée à partir de mai 2025 :

Tarif	Tranche
9,60 €	Tranche 1 : < 15 000
10,20 €	Tranche 2 : 15 000 à 17 500
10,80 €	Tranche 3 : 17 501 à 20 000
11,40 €	Tranche 4 : 20 001 à 22 000
12,00 €	Tranche 5 : > 22 000

La nouvelle grille tarifaire tient compte des augmentations successives en 2024 (8.80 €, puis 9.60 €, puis 10.20 €) afin d'équilibrer le budget relatif au portage des repas.

Il est proposé aux membres du conseil, de bien vouloir acter les nouveaux tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2025.

Après en avoir délibéré, le CA du CCAS approuve à l'unanimité la présente délibération.

DELIB CCAS 2025-04 : VOTE DES TARIFS DE REFACTURATION DE LA TELEASSISTANCE AUX BENEFICIAIRES

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le nouveau prestataire, la société BLUELINEA qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offre mené dans le cadre d'un groupement d'achat par la métropole, a été approuvé lors du dernier conseil en date du 23 mars 2023.

Il est rappelé que la facturation actuelle est de 7,03 € / mois.

IL est rappelé aux membres qu'une prise en charge de la moitié du coût de l'abonnement sur la location de transmetteurs (comprenant la maintenance, le service d'écoute et d'alerte) pour les personnes non imposables.

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou non de cette participation financière, qui serait de 3.51 € par adhérent non imposable, à condition qu'ils fournissent sur demande leur avis d'imposition.

Après en avoir délibéré, le CA du CCAS décide à l'unanimité, de maintenir la participation du CCAS à hauteur de 50% du coût de l'abonnement pour les personnes non imposables.

DELIB CCAS 2025-05 : VOTE DU TARIF DE REFACTURATION DU TAXIS-MARCHE

Le coût d'un trajet aller/retour s'élève à 40,80€ TTC, peu importe le nombre de personnes transportées.
Le tarif refacturé aux utilisateurs est à ce jour de 3€ par trajet.

En 2024, avait été acté :

- une augmentation du tarif refacturé aux bénéficiaires, qui passerait de 3 € à 12 € par trajet (6 € si non imposable).
- une fréquence de la prestation toutes les deux semaines.

Il est proposé de renouveler ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le CA du CCAS approuve à l'unanimité cette délibération.

DELIB CCAS 2025-06 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président présente les propositions du budget primitif 2025

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 954.26 €	35 954.26 €

Ceci étant exposé,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
D'adopter le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Bou.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Bourse au permis :

- 2 dossiers complets avec versement 200 € : heures de bénévolat en cours sur reprise complète de la numérisation de l'état civil sur le logiciel Berger Levrault
- 1 dossier complet avec versement 200 € : contenu des heures de bénévolat à définir
- 5 dossiers retirés en plus à ce jour (attente des obtentions de code de la route).

. Accueil de deux sans domicile fixe pendant la période hivernale :

- Arrivée en novembre suite situation de vie ou de mort
- Installation dans la yourte pour la période hivernale
- Excédents de cantine donnés pour repas du midi
- Solidarité des voisins (nourriture le WE, coupage bois pour chauffage de la yourte)
- Accompagnement par Guy COURSIMAULT, Françoise BORDEAUX, Bruno CŒUR
- Départ comme convenu le 02 avril 2025

. Apéro dinatoire le 18 mai

Fin de séance à 19H30

Fait à Bou, le 02 Avril 2025

Le Secrétaire de séance

